**FICHE DE PROFIL TYPE DU SERVICE CIVIQUE**

*L’ouverture du recrutement au-delà des pratiquants du club est souhaitée, notamment auprès de jeunes ayant une autre pratique sportive ou associative !*

*Les candidats qui ne viennent pas du milieu footballistique sont donc particulièrement recherchés (notamment des filles)*

*Mettez-vous en relation avec les différentes structures accueillant des jeunes*

*(mission locale, MJC, pôle emploi, votre réseau, …).*

**AU DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL**

✰ Fille ou garçon (une attention particulière est apportée aux jeunes filles candidates)

✰ Agé de 18 à 25 ans

✰ Titulaire ou en cours d’acquisition du permis de conduire

La mobilité est un critère incontournable.

Le service civique peut être mobilisé sur tout le département, certaines missions ou réunions peuvent se terminer assez tard le soir.

**PARCOURS SPORTIF/JOUEUR**

Les clubs qui proposent au District des jeunes au profil de recrue sportive ne seront pas retenus. Une exception peut éventuellement être accordée à un candidat qui retourne dans son club formateur.

✰ Le niveau de jeu n’est pas un critère de choix.

✰ Avoir une expérience dans l’accompagnement d’équipes jeunes est un plus de même que d’avoir déjà passé des modules de formations d’éducateurs mais ce n’est pas rédhibitoire.

✰ Une bonne connaissance du monde associatif est un avantage.

**PARCOURS SCOLAIRE/PROFESSIONNEL**

✰ Pas de conditions de diplômes.

✰ Le service civique est compatible avec :

* Un statut d’étudiant (si le nombre d’heures de cours n’est pas trop important – redoublant de préférence)
* Un statut de demandeur d’emploi : cependant le versement des allocations chômage est suspendu pendant la durée de la mission
* Un emploi salarié à temps partiel (la somme des 2 ne doit pas être supérieure à 40h)

**DISPONIBILITE**

Le service civique correspond à un engagement soutenu d’au minimum 24h/semaine pouvant être lissées sur toute l’année. Sous réserve de respecter cela, il n’est pas interdit d’exercer une autre activité. Environ ¼ des activités sont faites pour le District et ¾ pour le club.

La présence le mercredi et le samedi sur les moments de fonctionnement de l’Ecole de Foot est obligatoire. D’autres moments d’activités doivent être envisagés pour faire au moins 24h/semaine. La mise à disposition sur les actions du District est prioritaire à celle du club.

**POUR ETRE SERVICE CIVIQUE IL FAUT…**

Être disponible.

Être motivé, passionné par le football et l’accompagnement de jeunes de 6 à 12 ans.

Le jeune est engagé pour rendre service au District et à son club sur une mission de 8 mois d’Octobre à Mai. Septembre est un mois de découverte dans le club. Engagement bénévole sur le reste de la saison sportive (Juin-Juillet).

Il doit donc avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.

Cette fiche correspond à un ensemble de critères types. Tous ne sont donc pas obligatoires pour assurer la mission de service civique.

Le District reste décisionnaire dans le choix de ces volontaires.